



→ e-Journal du Synmad

## LE CONTRAT D'ACCES AUX SOINS (CAS), C'EST AUSSI POUR LE SECTEUR 1 !

L'adhésion des praticiens au contrat d'accès aux soins tarde à décoller pour deux raisons essentielles, la lenteur de la caisse d'Assurance Maladie pour rencontrer les praticiens et promouvoir ce contrat et le lynchage systématique par certains syndicats représentant essentiellement les chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens à haut niveau de dépassement. Il est bon de rappeler ici, pour l'hépatogastroentérologie, que seuls 40 % des hépatogastroentérologues sont en secteur 2 et que le taux moyen de dépassement actuel de nos confrères est de 35 %, ce qui est loin du 100 % maximal autorisé dans le contrat d'accès aux soins. Le bruit de fond engendré par ce dénigrement rend improbable l'atteinte du taux minimal requis de 30 % des praticiens pour entériner l'avenant n° 8 au 1er juillet 2013. Il est fort probable que le délai sera repoussé de 3 mois au 1er octobre 2013, mais cela sera au détriment de la mise en place de cet avenant et de la rémunération complémentaire des praticiens qui s'y engageront, nous aurons perdu 3 mois !!!

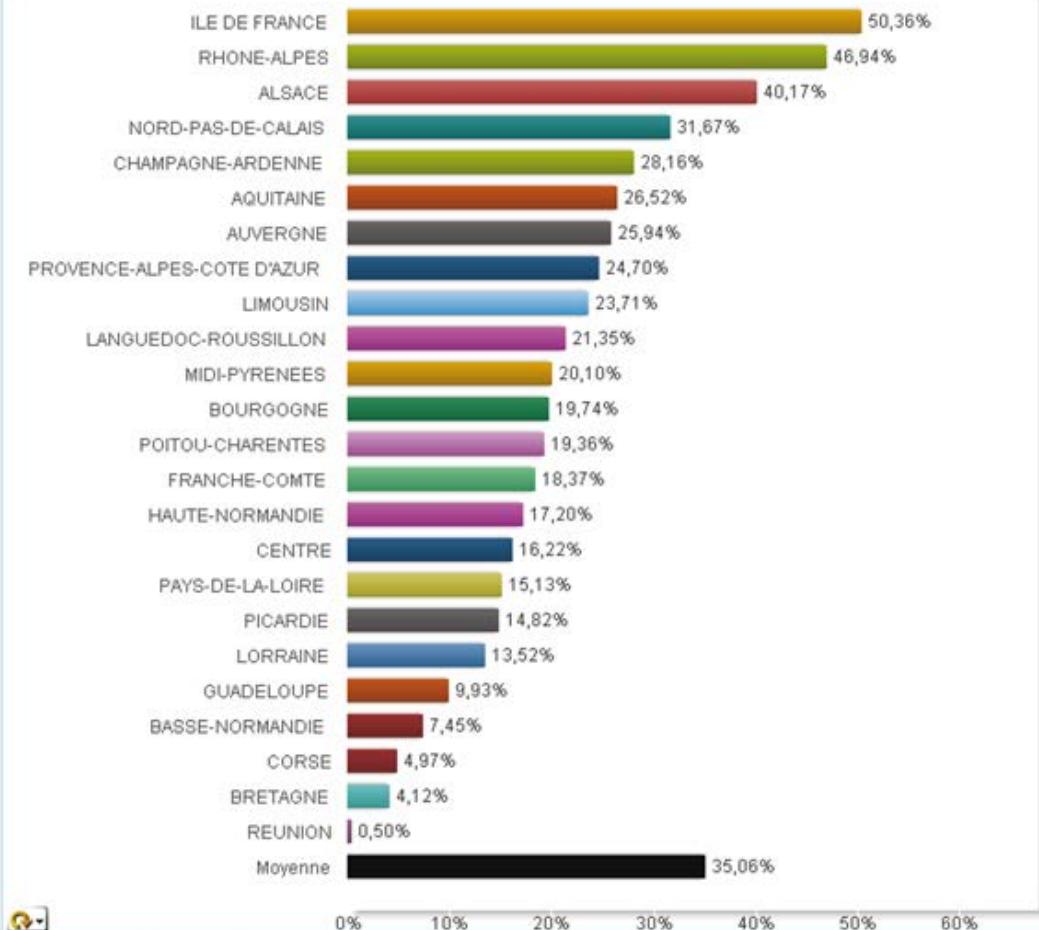
Par ailleurs, l'avenant n° 8 concerne également les praticiens de secteur 1 éligibles (essentiellement anciens chefs de clinique ou assistants des hôpitaux) et ceux-ci doivent également en faire la demande à leur caisse d'Assurance Maladie avant la date butoir. Une des questions les plus fréquemment posées par nos confrères de secteur 1 est le taux moyen régional qui servira de base pour le calcul de leurs dépassements. Vous trouverez ci-dessous les taux moyens par région, afin que chacun puisse définir sa pratique tarifaire, vous constaterez que de très nombreuses régions sont en dessous de la moyenne nationale.

## Taux de dépassement par région en 2012 - SECTEUR II

source des données : Sniiram ODS 2013

### GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

Remonter à la Région



Mais permettre d'accéder, aux hépato-gastroentérologues de secteur 1, au contrat d'accès aux soins, c'est ouvrir la porte sur l'avenir même si, dans certaines régions, l'intérêt financier reste limité. Si vous avez un doute sur votre légitimité pour signer ce contrat d'accès aux soins, vous pouvez contacter l'U.ME.SPE. qui a mis en place une cellule de renseignements pour ce problème. Nous n'oublions pas que les hépato-gastroentérologues ont été les grands perdants lors de l'avenant n° 8, quant à la revalorisation des actes techniques et l'accession à leur valeur cible. Ceci est probablement une des explications à la frilosité de notre profession pour souscrire ce contrat d'accès aux soins. Nous avons déjà pris langue avec la caisse d'Assurance Maladie pour que, conformément également à l'avenant N° 8, une revalorisation des actes des spécialités neutralisées soit effective dès le début de l'année 2014.

Nous vous rappelons, également, que signer le contrat d'accès aux soins ce n'est pas abandonner votre secteur d'origine, et qu'à chaque date d'anniversaire du contrat signé vous pouvez y retourner !

**Docteur Thierry HELBERT**  
**SYNMAD**  
**Juin 2013**

« Les propos exprimés dans les numéros du e-Journal n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs »



# AG2R LA MONDIALE

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER - Directeur de publication : Jean-Fabien REY  
Editions DUREY : 706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE  
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18 - E-mail : [newsletter@ejournal-hge.fr](mailto:newsletter@ejournal-hge.fr)

Vous appréciez notre newsletter et nous vous en remercions. Pour être sûr(e) de la recevoir, il vous suffit d'ajouter notre adresse dans vos expéditeurs autorisés et dans votre carnet d'adresses. [Cliquez ici](#) pour afficher de l'aide.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur demande écrite à l'éditeur, la société Regifax.  
Vous pouvez résilier votre inscription en envoyant votre demande par e-mail à : [gestion@ejournal-hge.fr](mailto:gestion@ejournal-hge.fr)